



LE TITRE PROFESSIONNEL PAR LA VAE

Vous exercez (ou avez exercé) les fonctions de formateur mais vous n'avez pas de qualification spécifique de formateur.

La VAE (validation des acquis de l'expérience) vous permet d'obtenir le Titre professionnel de Formateur Professionnel d'Adulte sans avoir à réaliser de parcours de formation.

Objectifs :

Obtenir le Titre Professionnel de formateur Professionnel en s'appuyant sur votre expérience de formateur.

Pré-requis :

1 an d'activité requise en tant que formateur
Demande de recevabilité de votre projet de VAE auprès de la DREETS

Méthodes pédagogiques :

Accompagnement individuel en visio-conférence
Alternance : entretien / travail individuel / lecture de vos travaux.

Validation :

La réussite à l'épreuve de certification donnera le bénéfice du Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes, inscrit au RNCP et délivré au nom du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Modalités d'évaluation :

Présentation orale : entretien avec le jury et présentation orale en appui sur un dossier professionnel et un dossier de projet rédigés par le candidat.
Durée de l'examen : 3h en présentiel, dans les locaux de l'organisme, à Rochefort (17).

+ d'infos

Modalités :

Tout à distance, en visio-conférence

Durée :

Accompagnement d'une durée de 20h
Composé de 13 entretiens et 11 temps de lecture de travaux, selon un échéancier défini ensemble

TARIF

2300 €

En savoir plus

<https://www.ecp-formations.com/titre-professionnel-formateur-professionnel-d-adultes/titre-professionnel-de-formateur-professionnel-dadultes-par-va/>



 **05 46 53 16 25**